

Séance du 18 octobre 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Cul ont pris part à la Délibération
29	29	22
Date de la convocation		
10/10/2024		
Date d’Affichage		
21/10/2024		

DCM N° 2024-65

L’an deux mil vingt-quatre

Et le dix-huit octobre

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s’est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

18 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, MALAFONTE Christine, FABRIZY Bernard, BERTOLUCCI Marie Christine, VEISON MARCELLI Nathalie, LOMBARDO Florence, CASANOVA Jean-Pierre, FICO Aurélie, MARTEL Enzo.

4 Membres absents excusés (procurations) :

M. SILVESTRI Dominique a donné procuration à M. PASQUALINI Maurice

Mme UGOLINI Nuria a donné procuration à Mme ALBERTINI Francine

M. SIMONI Pierre Baptiste a donné procuration à M. BATTESTI Gilles

Mme PORTA Marine a donné procuration à Mme SIMONI-PIACENTINI Céline

7 Absents : MURATI Carine, CAMUZAT Alexandre, DARNAUD Laure, MALPELI Stéphane, GIAFFERI Michael, LECA Jean Louis, NAPPO Michelle.

Madame BERTOLUCCI Marie-Christine est nommée secrétaire.

Objet de la délibération
Vente d’un véhicule voirie
Tracteur Arion 630

Monsieur Louis POZZO DI BORGO, 1^{er} Adjoint au Maire, expose qu’en septembre 2019 la commune a accepté un devis émanant de la centrale d’achat UGAP pour l’acquisition d’un tracteur ARION 630 pour un prix de 139 768,41 € H.T.

Aujourd’hui, une étude sur l’utilisation de notre parc automobile fait ressortir que ce tracteur ARION 630, compte tenu de ses spécificités, ne répond plus aux besoins de la commune. Sa valeur nette comptable est de 83 861,05 € en 2024. Les différentes démarches entreprises par notre collectivité pour céder à titre onéreux ce véhicule, un prix équivalent à la valeur nette comptable, se sont avérées vaines. Une seule offre nous est parvenue en mairie au prix de 55 000 €.

OUI l’exposé de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

DECIDE

- D’acter la vente du véhicule Arion 630 au prix de 55 000 €, compte tenu de sa faible utilisation liée aux spécificités de l’engin.

AUTORISE

- Le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches nécessaires liées à cette opération et signer tout document relatif à cette affaire.

DIT

- Que les recettes sont inscrites au budget principal de la section d’investissement chapitre 024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

